



Vers des projets d'aménagement plus durables dans l'Ain



Comment tendre vers la démarche ÉcoQuartier ?



Ce livret : pour qui ? pourquoi ?

Ce livret s'adresse à toutes les collectivités investies dans des projets d'aménagement. En milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quelle que soit sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

La démarche ÉcoQuartier, lancée en 2009 dans le cadre du Plan Ville Durable, est un outil permettant de guider vos projets. Elle est structurée autour de **4 dimensions** déclinées en 20 engagements, qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long des projets. Ce référentiel est à la fois un cadre de référence et un guide méthodologique pour appréhender l'aménagement durable dans une approche intégrée.

Un ÉcoQuartier est un aménagement qui prend en compte tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire :

- **La gouvernance partagée et la co-construction** : les ÉcoQuartiers sont des projets collectifs. Parce qu'ils doivent répondre aux besoins de tous, leur gouvernance mobilise tous les acteurs du territoire, du citoyen à l'élu, et doit proposer les outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- **La contribution à l'amélioration du quotidien**, par la mise en place d'un cadre de vie de qualité, sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le lien social ;
- **La participation au dynamisme économique et territorial**, grâce à la diversité des fonctions et à la diversité sociale, avec une offre de mobilité adaptée ;
- **La promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique**, intégrant les préoccupations liées à la place de la nature en ville.

Il n'existe pas d'ÉcoQuartier-type. Petites et moyennes communes, grosses agglomérations, renouvellement urbain, extension maîtrisée, revitalisation de centres-bourgs... **à chaque territoire d'inventer son ÉcoQuartier.** Et donc de s'approprier le référentiel, l'adapter localement, le préciser en fonction de ses propres objectifs.

Ce livret s'adresse à toutes les collectivités qui portent des projets d'aménagement, labellisés ou non ÉcoQuartier : afin d'appréhender plus facilement chaque notion du référentiel, ce livret propose une illustration des 4 dimensions et 20 engagements.

Réalisé par la DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Ain avec les architecte et paysagiste conseils de l'État, ce livret a été élaboré avec une grande majorité d'illustrations d'aménagements de ce département.

Dimension 1 : Démarche et Processus

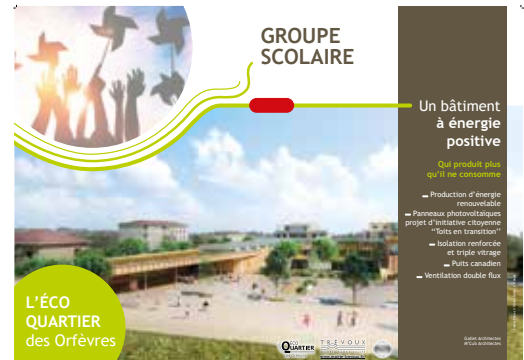
E Engagements :

1. Réaliser des projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire 4
2. Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance partagée 5
3. Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global 6
4. Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception tout au long du projet 7
5. Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue 8

Dimension 2 : Cadre de vie et Usages

E Engagements :

6. Travailler en priorité sur l'existant et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'artificialisation des sols 9
7. Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité 10
8. Mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé pour assurer un cadre de vie sûr et sain 11
9. Mettre en œuvre une qualité de cadre de vie, qui concilie intensité, bien vivre-ensemble et qualité de l'environnement 12
10. Valoriser le patrimoine naturel et bâti, l'histoire et l'identité du site 13



#Panneaux relatifs au futur ÉcoQuartier des Orfèvres à Trévoux (charte signée en 2016)

Dimension 3 : Développement territorial

16

E Engagements :

11. Contribuer à un développement économique local, durable, équilibré, social et solidaire

17

12. Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité

18

13. Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

19

14. Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement pour décarboner les mobilités

20

15. Favoriser la transition numérique en faveur de la ville durable

21

Dimension 4 : Environnement et Climat

22

E Engagements :

16. Proposer un urbanisme permettant de s'adapter au changement climatique et aux risques

23

17. Viser la sobriété énergétique, la baisse des émissions de CO2 et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération

24

18. Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire

25

19. Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

26

20. Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

27

Mode d'emploi de ce livret

Une page par dimension et une page par engagement pouvant être lues indépendamment les unes des autres.

Pour chaque engagement, sont proposés les questions clés que les collectivités peuvent se poser pour prendre en compte les composantes d'un aménagement durable, les notions à intégrer, des recommandations, outils et exemples concrets, opérationnels et visuels à partir d'opérations locales (majoritairement de l'Ain).

E : Engagement

? : Question clé

Notion xx : Notion

: Exemple

Pour en savoir plus sur la démarche ÉcoQuartier : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

Dimension 1

Démarche et Processus

Les ÉcoQuartiers sont des projets qui répondent aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire. Mobilisant une gouvernance élargie et les citoyens, le projet intègre les contraintes financières de gestion et d'usage, ainsi que les démarches d'évaluation dès sa conception.

Réaliser des projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire



Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance partagée



Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global



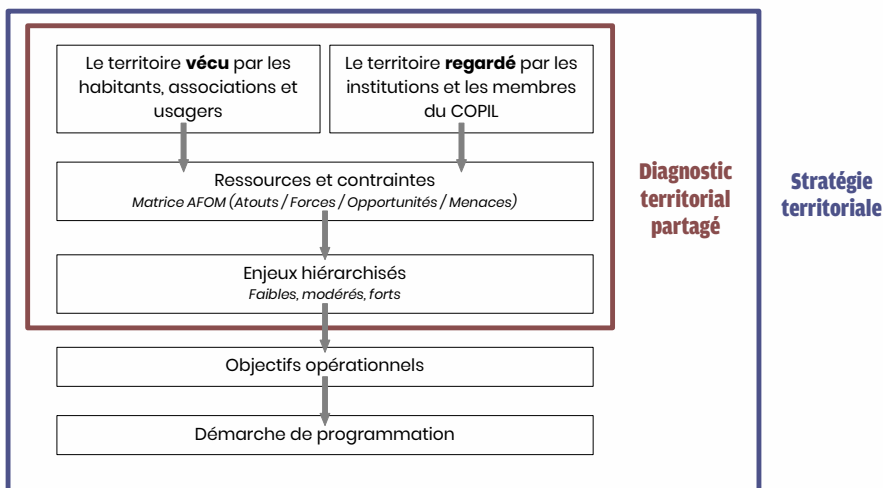
Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception tout au long du projet



Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue



Bâtir sa stratégie d'aménagement – Comment extraire du diagnostic les objectifs opérationnels ?



Réaliser des projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

- ? Les enjeux identifiés sont-ils pris en compte dans la programmation du projet et permettent-ils de répondre aux attentes et besoins des usagers et habitants ?
- ? Le projet valorise-t-il les ressources et les potentiels du territoire de manière à atteindre les ambitions définies en amont ?

Notion 1.1 **Diagnostic territorial partagé**

Notion 1.2 **Objectifs prioritaires du projet et stratégie territoriale**

Notion 1.3 **Démarche de programmation**

Un outil de diagnostic territorial permettant d'identifier les enjeux : la matrice AFOM

A touts	F aiblesses	du territoire concerné dans son environnement
O pportunités	M enaces	

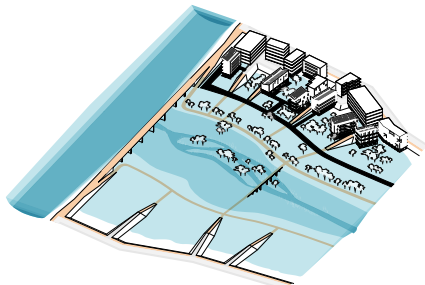
+ Il est important de définir un **périmètre de réflexion pertinent** par rapport au quartier choisi et qui permette d'intégrer les coutures urbaines, les franges du foncier maîtrisé et au-delà.

En effet, pour mobiliser les ressources et pour travailler sur les contraintes, il est essentiel d'avoir une vision large du contexte d'insertion du projet.

Les ressources patrimoniales tangibles sont facilement identifiables : ce sont les ressources naturelles et le patrimoine bâti. D'autres ressources intéressantes à prendre en compte existent, notamment le patrimoine cognitif du territoire et les savoir-faire.

S'il n'est pas appréhendé comme un élément négatif, **tout élément de contrainte peut devenir un support de projet**.

Le schéma montre que la contrainte d'inondabilité est un moyen de questionner le rapport au sol : tracé, hiérarchisation de la trame viaire, vues, front urbain, aménités liées à l'eau, etc. Il s'agit d'éviter une conception «en silo», en adaptant l'ossature viaire d'un quartier au bord d'un affluent pour une meilleure résilience.



Mettre en valeur l'histoire du lieu en prenant en compte des éléments existants structurants, à la fois dans l'histoire qu'ils portent et leur potentiel de marqueur spatial.

Carte postale de Jujurieux : le train, l'horizon et la relation au grand paysage, la place publique, la centralité, le café



- ? Comment la collectivité s'implique-t-elle dans le projet ? En quoi les modalités choisies pour assurer le pilotage politique et technique ainsi que la gouvernance de l'opération permettent-elles une bonne mise en œuvre du projet ?
- ? Tous les acteurs sont-ils significativement impliqués dès l'amont, dans chaque étape du projet, et au-delà de la livraison du quartier ? Comment les points de vue de chacun sont-ils pris en compte dans la vie et l'évolution du quartier ?

Notion 2.1 Pilotage politique et technique

Identification des acteurs impliqués dans un projet d'aménagement



Notion 2.2 Association de la population et de la société civile, mobilisation citoyenne

Tous les individus ou groupes ayant un lien avec un territoire peuvent être considérés comme des « parties prenantes » d'un projet. Il convient de préciser et formaliser les rôles et missions de chacun. Différentes modalités existent pour interpellier chacun selon son implication dans le projet, allant de la simple information à la coproduction : comités de pilotage, comités techniques, réunions publiques, ateliers ...

Les degrés de la concertation en urbanisme et aménagement



En 2018, la DDT a initié une démarche pour réunir des élus, techniciens et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) sur la question de l'aménagement et de la revitalisation du centre-bourg de Saint-Nizier-Le-Désert. L'atelier collaboratif a permis une approche inscrite, in situ, par une visite du centre-bourg et ses franges, suivie par 2 ateliers thématiques.

- ? Comment la collectivité et éventuellement son opérateur composent-ils entre les conditions liées au montage financier de l'opération et les objectifs de qualité du projet ? Des difficultés de réalisation ou de commercialisation remettent-elles en question certaines ambitions initiales du projet ?
- ? La collectivité intègre-t-elle, dans ses choix de programmation et d'investissement en amont, une approche globale de leurs conséquences en termes de coûts / bénéfices ?

Notion 3.1 Réduire les coûts par l'optimisation du projet

Quelques moyens pour cela : investir dans l'efficacité énergétique, mutualiser des services ou des infrastructures comme les parkings, limiter le recours à des infrastructures d'eaux pluviales, faciliter l'usage des modes doux pour réduire les infrastructures routières, optimiser la gestion des terrassements ...

Notion 3.2 Faisabilité financière

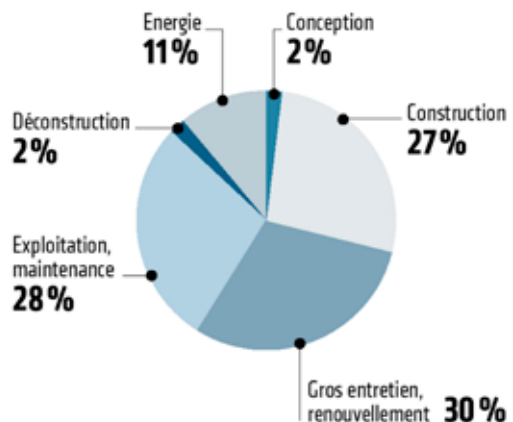
La viabilité du projet dépend de sa faisabilité financière et de la capacité à anticiper les coûts et les aléas, afin d'identifier avec l'ensemble des acteurs les marges de manœuvre possibles sans nuire aux ambitions initiales et à la qualité du projet. Le phasage de l'opération est à prévoir à court, moyen et long termes, en y intégrant des variantes au sein d'une économie globale de projet.

Notion 3.3 Impacts socio-économico-environnementaux

+ Un projet d'aménagement durable offre de nombreuses **externalités positives**, parfois difficiles à quantifier : sociales (bien être des habitants, qualité de l'habitat, des espaces publics attractifs...) et environnementales (meilleure qualité de l'air, baisse des îlots de chaleur, diminution de la consommation en eau, baisse de la précarité énergétique...)



Répartition du coût global d'un bâtiment sur 50 ans (exemple d'un lycée)



E 4

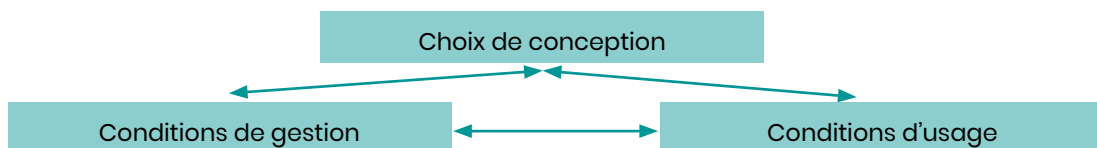
Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception tout au long du projet

? Quelles méthodes et actions sont mises en place pour répondre aux usages prévus et s'adapter à des usages nouveaux ? Les conditions de gestion du quartier sont-elles conformes à ce qui était attendu ? Quels sont les dispositifs mis en place pour assurer la gestion du projet d'aménagement dans le temps ?

Notion 4.1 **Prise en compte de la gestion et des usages dès la conception du projet**

Notion 4.2 **Prise en compte de la gestion et des usages pendant la réalisation**

Notion 4.3 **Prise en compte de la gestion et des usages après la livraison**



+ L'enjeu : **rendre les usagers et gestionnaires acteurs du projet** ► Impliquer les habitants, usagers et gestionnaires, dès la conception du projet facilite l'acceptation du changement. Pour co-construire des critères locaux pour des espaces publics de qualité, différents paramètres doivent être pris en compte : l'histoire et l'attractivité des lieux, l'organisation et le fonctionnement des espaces, la qualité des aménagements, les modes de gestion, les usages et pratiques sociales.

Exemples de gestionnaires à intégrer aux réflexions : services de gestion des voiries, espaces verts, déchets ...

Les ateliers participatifs et les réunions publiques de l'ÉcoQuartier à La Rivière en Isère ont regroupé aussi bien les riverains que les enfants de la commune lors de la conception du projet.



A Trévoux, dans le cadre de la réalisation du futur ÉcoQuartier des Orfèvres, les familles du centre social travaillent à la confection d'une maquette avec l'aide des cabinets prestataires recrutés par la collectivité. Ce travail permet des échanges sur la mobilité, les usages des espaces publics, la qualité des bâtiments (matériaux, confort, énergie renouvelable)... Ce type de démarche permet également de rapprocher les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre des habitants, usagers et futurs usagers.



? Quelle est la démarche de suivi et d'évaluation continue du projet mise en place ? Les avis ou préconisations formulés par les parties prenantes sont-ils partagés et pris en compte pour ajuster le projet et la gestion du quartier ?

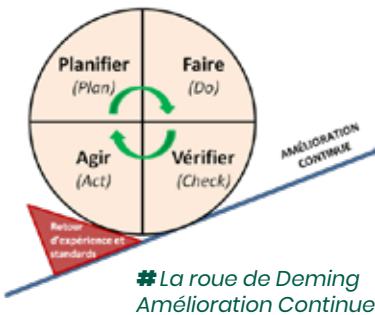
Notion 5.1 **Objectifs du projet**

Notion 5.2 **Dispositif d'évaluation**

Notion 5.3 **Amélioration continue**

Du lancement à la livraison et au fonctionnement du projet, plusieurs étapes d'une opération d'aménagement sont incontournables pour aboutir à un projet de qualité et ainsi répondre aux objectifs fixés. Le **pilotage**, la **gouvernance** du projet et la **stratégie d'aménagement durable** accompagnent toutes les phases de l'opération, de la définition des enjeux à la définition de cibles et indicateurs, jusqu'au bilan du projet.

La stratégie d'aménagement durable et la démarche d'évaluation constituent la boussole du projet. Ils permettent de garder le cap tout au long des différentes phases de l'opération. C'est le fil conducteur permettant de **conserver la qualité du projet lors des arbitrages stratégiques**. En ce sens, les évaluations continues doivent permettre d'adapter le projet et de mettre en place des actions correctrices lorsque le projet s'éloigne du chemin prévu.



Planifier : établir les objectifs et définir les tâches à exécuter. Spécifier les missions et les responsabilités, préciser les critères de performance.

Faire : réaliser, exécuter les tâches prévues.

Vérifier les résultats : mesurer et comparer avec les prévisions. C'est le point clé de l'amélioration continue.

Agir : corriger, prendre les décisions qui s'imposent. Identifier les causes des dérives entre le réalisé et l'attendu.

Chaque objectif doit être



Exemples de déclinaison d'une notion du référentiel ÉcoQuartier en objectif territorialisé et prescription liée à une opération d'aménagement

Notions	Objectif territorialisé	Critères d'évaluation
Développement des filières locales et des circuits courts – économie circulaire	Valoriser les filières végétales locales	Retenir 75 % des plantations venant d'une pépinière située à moins de 50km
Adaptation au changement climatique	Favoriser la ventilation naturelle	Proposer 80 % des logements multi-orientés

Les ÉcoQuartiers privilégient le renouvellement de la ville sur elle-même, pour lutter contre l'artificialisation des sols et mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble, de la qualité architecturale, urbaine et patrimoniale. Les projets minimisent les nuisances et pollutions et offrent un cadre de vie sûr et sain à tous et toutes.

Travailler en priorité sur l'existant et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'artificialisation des sols



Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité



Mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé pour assurer un cadre de vie sûr et sain



Mettre en œuvre une qualité de cadre de vie, qui concilie intensité, bien-vivre ensemble et qualité de l'environnement



Valoriser le patrimoine naturel et bâti, l'histoire et l'identité du site



✚ A Saint-Marcel-en-Dombes, la halte ferroviaire et le parc municipal (terrain multi-sports) sont les points d'ancrage du projet : le futur ÉcoQuartier « Domaine des 5 sens » (charte signée en 2018) consiste à respecter le paysage et le rapport à l'eau dans le territoire des étangs de la Dombes. Les typologies d'habitat proposées sont originales : espaces mutualisés, extensions possibles, espaces extérieurs privés soignés. Le parcours résidentiel est envisagé avec une évolutivité possible des logements : patio, jardin d'hiver, séjour d'été ou pièce en plus.



E 6

Travailler en priorité sur l'existant et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'artificialisation des sols

? Le projet permet-il de limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain sur le territoire ? Les formes urbaines et la densité proposées s'intègrent-elles dans le contexte local et satisfont-elles les habitants ?

Notion 6.1 **Politique foncière et localisation du projet**

La réduction des zones « à urbaniser » dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) aide au maintien des zones agricoles. L'utilisation des dents creuses en cœur de bourg et la réhabilitation du bâti existant contribuent à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Notion 6.2 **Densité adaptée**

Prendre en compte la géographie, la topographie, le climat, le paysage, le tissu urbain au regard de l'existant : commerces, accès aux transports, services et équipements.



Lotissement standard avec maisons individuelles isolées en milieu de parcelle
23 parcelles de 600m² environ, 12 lgts/ha,
17 % espaces publics



Lotissement et habitat intermédiaire (avec OAP et maîtrise foncière ou ZAC)
46 logements et un petit équipement,
30 lgts/ha, 50 % espaces publics

A Chalamont, un bâtiment moderne s'insère dans un îlot ancien, en réinterprétant le vocabulaire architectural du centre-bourg.

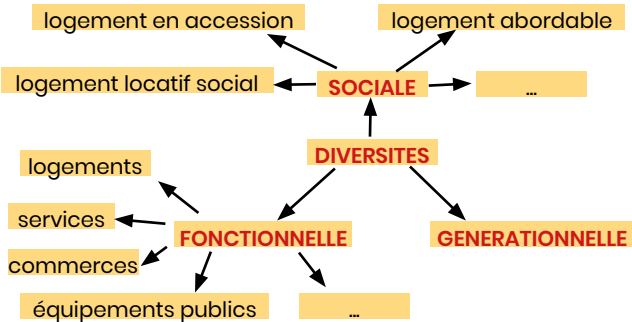


A Meximieux, le bâti de cette opération d'aménagement (à gauche de la photo) s'intègre bien dans la trame paysagère avec une ouverture sur le grand paysage.



- ? Le quartier permet-il d'accueillir, en lien avec le reste de la ville, les populations dans leur diversité sociale et culturelle ?
- ? Le projet permet-il, à la fois, de préserver l'intimité et d'offrir des opportunités d'interactions sociales aux usagers et habitants ? Quel est le fonctionnement social du quartier, et quels sont les liens avec les territoires environnants ?

Notion 7.1 Diversité sociale et solidarités



+ Exemple d'indicateur : adéquation des logements produits aux revenus des ménages et aux objectifs (prix de sortie ou population ciblée)

Notion 7.2 Vivre-ensemble Notion 7.3 Aménagement inclusif



Les jardins partagés sont des projets collectifs favorisant les échanges et la convivialité entre jardiniers de tous horizons. Aux jardins partagés de la Providence à Bourg en Bresse, cet abri comprend trois espaces de plain-pied : un espace détente isolé par des botes de paille auto-stables, un stockage pour le matériel commun réalisé en bardage bois ajouré et un auvent.

Futur ÉcoQuartier de la gare à Divonne-les-Bains (charte signée en 2017) : schéma des espaces publics (place, parc, esplanade, promenade) en continuité avec le centre-ville existant.



? Le quartier limite-t-il l'exposition de la population aux nuisances et aux pollutions ?

? Dans quelle mesure le quartier favorise-t-il un sentiment de sûreté, de tranquillité ?

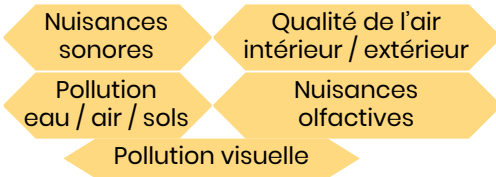
Notion 8.1 Bien-être et prévention santé

Cette notion peut être mise en œuvre notamment en favorisant la pratique d'activité physique par des aménagements d'espaces publics adaptés à tous publics, agréables, végétalisés, des cheminements piétons et pistes cyclables...

Val-Revermont :
venelle piétonne
traversant le quartier.



Notion 8.2 Prévention des nuisances et pollutions



Notion 8.3 Sûreté et sécurité urbaines



A Divonne-les-Bains, l'opération H2OME juxtapose délicatement habitat collectif, intermédiaire et individuel. Chaque logement bénéficie de son intimité tout en étant directement connecté au sentier piéton qui traverse l'ensemble de l'opération. Cette co-visibilité apporte un sentiment de sûreté pour les piétons.

Un exemple de hiérarchisation des voies urbaines et modération des vitesses : les zones de circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre 20km/h et aires piétonnes) permettent de concilier vie locale et circulation des véhicules motorisés.



Panneau d'une zone de rencontre = une voirie pour tous

+ Quelques éléments à prendre en compte pour contribuer à cet engagement :

- critères de construction : normes BBC (Bâtiment Basse Consommation), qualité des matériaux...
- qualité de la gestion du chantier
- bon dimensionnement des espaces et de leurs usages : espaces privatifs, espaces publics et de transition
- orientation des bâtiments

Mettre en œuvre une qualité de cadre de vie, qui concilie intensité, bien-vivre ensemble et qualité de l'environnement

? Les espaces publics jouent-ils leurs rôles en matière de confort, de support du vivre-ensemble et de mobilité ? Quelle qualité paysagère, urbaine et architecturale du quartier ?

Notion 9.1 **Insertion urbaine, paysagère et architecturale**

Notion 9.2 **Composition urbaine et nature en ville**

Notion 9.3 **Créativité architecturale et paysagère**

Il s'agit de créer un quartier « perméable », c'est-à-dire : une qualité des entrées de quartier, des espaces publics généreux et agréables, un maillage avec le tissu existant, une porosité piétonne, des interactions entre volumes construits et plantés, une cohabitation des modes de déplacement et une accessibilité pour tous.

+ L'espace public joue un rôle clé au sein du quartier et dans sa relation avec le tissu existant. Support de lien social, l'espace public est un lieu de rassemblement, de passage et de rencontres.

Un autre enjeu : lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols en intégrant le végétal comme élément de composition urbaine, associé à une préservation des sols et des milieux en place, et une valorisation de la présence de l'eau par la requalification des cours et plans d'eau et leur intégration aux projets urbains



Perspective de l'espace public du futur ÉcoQuartier de la gare à Divonne-les-Bains

A Meximieux : gradation des espaces publics et de proximité liés à l'habitat : du plus public au plus privé



A Saint-Etienne-du-Bois, des espaces publics simples composent la trame urbaine et paysagère du nouveau quartier, définissant la rue par son alignement ainsi que le rapport à l'espace public de la place.



? Le quartier valorise-t-il et met-il en scène des éléments de patrimoine et d'héritage (bâti, naturel, culturel, mémoriel) permettant d'inscrire le quartier dans son histoire ?

? Le quartier est-il un quartier à part entière de la ville, a-t-il une identité propre ?

Notion 10.1 **Patrimoine matériel et naturel**

Notion 10.2 **Patrimoine culturel immatériel**

+ Un indicateur intéressant : **le travail avec l'existant** : pourcentage de la surface de plancher ou espaces extérieurs, réhabilités ou reconvertis.



Les maisons en long sont inspirées de l'ancienne ferme «Sève» de Saint-Marcel-en-Dombes

Dans le cadre de l'aménagement de l'ÉcoQuartier de la gare à Divonne-les-Bains, l'ancienne gare ferroviaire a été conservée suite à une consultation avec les divonnais. Elle est aujourd'hui utilisée comme maison du projet et pourra accueillir plus tard d'autres fonctions.

Les maisons en long qui seront construites à Saint-Marcel-en-Dombes au « Domaine des 5 sens » s'inspirent de l'ancienne ferme «Sève», longère typique de la Dombes.



A Meximieux : travail avec la topographie et les vues sur le grand paysage

Dans l'ÉcoQuartier « Les Passerelles » à Cran-Gevrier (Haute-Savoie), la friche industrielle des Papeteries a été requalifiée en pôle des entreprises de l'image et du multimédia.



Les ÉcoQuartiers visent à répondre aux besoins de chacun de vivre, se loger, travailler, se divertir : offrir les services et équipements du quotidien, favoriser l'installation de commerçants, programmer des logements abordables... En termes de mobilité, les ÉcoQuartiers aident à concevoir des alternatives à l'automobile à toutes les échelles, du quartier à l'intercommunalité. Ils prennent appui sur les multiples opportunités offertes par la transition numérique.

Contribuer à un développement économique local, durable, équilibré et solidaire



Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité



Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts



Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement pour décarboner les mobilités



Favoriser la transition numérique en faveur de la ville durable



AVANT



APRES

✚ Afin de pouvoir apporter une offre sanitaire de proximité et de qualité sur la commune de Feillens, la municipalité a décidé de réhabiliter un ancien corps de ferme en pisé en maison médicale pluridisciplinaire. La municipalité a mené une démarche volontaire de qualité environnementale du cadre bâti sur ce projet de centre-bourg.

Ce projet se veut exemplaire à plusieurs titres :
performances énergétiques avec un niveau de consommations inférieur à un niveau BBC rénovation ;
systèmes techniques innovants (ventilation double flux céramique, électro-osmose, etc.) ;
utilisation de matériaux économes en énergie (ouate de cellulose, etc.) ;
conservation d'un bâti existant construit avec des matériaux locaux (pisé).

Contribuer à un développement économique local, durable, équilibré, social et solidaire

- ? Le développement économique proposé à l'échelle du projet s'inscrit-il en complément de l'économie existante, en renforcement, en diversification de celle-ci ?
- ? Le projet permet-il de soutenir ou développer une économie locale, sociale et solidaire dans le quartier, que ce soit en phase travaux ou en fonctionnement ?

Notion 11.1 **Soutien et prise en compte du tissu économique existant**

Mener une réflexion intercommunale sur les enjeux de concurrence territoriale, sur l'impact des nouvelles activités et/ou nouveaux services par rapport à l'existant en mettant en œuvre diverses actions.

Par exemple : réaliser une cartographie des savoir-faire et des filières économiques du territoire, associer les acteurs économiques du site pour recenser leurs besoins et identifier les impacts positifs ou négatifs du projet (durant le chantier et en fonctionnement courant), créer des vitrines ou lieux de vente pour la production locale (magasin de producteurs, AMAP, halle, marché, etc.)...

Notion 11.2 **Accompagner et favoriser la création d'emplois locaux**

Exemples : Aider à la création d'entreprises et/ou de commerces, et en particulier dans le cadre de l'Économie sociale et solidaire (ressourcerie, repair café...), mettre à disposition des locaux ou terrains aménagés à destination des entrepreneurs ou associations du quartier, des artisans, des services à la personne, en faveur de l'agriculture locale...



✚ A Châtillon-sur-Chalaronne, tous les samedis matin, le marché prend place sous les halles de la place centrale et s'étend sur les rues situées à proximité. En parfaite complémentarité avec les rez-de-chaussées de commerces et services et les logements situés dans les étages.



✚ A Chalamont, cette opération contemporaine s'insère dans la continuité d'un bâti ancien. Les commerces et services se situent en rez-de-chaussées et les logements aux étages.

- ? Les équipements publics ou privés, les services du quartier sont-ils accessibles (transports en commun, modes actifs) et répondent-ils aux besoins à l'échelle du quartier et/ou au-delà ? Inversement, les habitants du quartier ont-ils accès facilement aux services de base situés en dehors de celui-ci ?
- ? Le quartier renforce-t-il ou développe-t-il l'offre d'emplois ? Les emplois créés et ceux existants sont-ils accessibles pour les habitants du quartier et l'ensemble des habitants du territoire ?

Notion 12.1 Mixité fonctionnelle

Une connaissance fine des fonctions existantes et des besoins est nécessaire pour une démarche de programmation. Des études prospectives peuvent être réalisées telles que :

- Une étude sur les besoins en équipements scolaires, culturels et sportifs,
- Une enquête auprès des habitants et des usagers sur leurs attentes en matière de services.

Notion 12.2 Proximité et accessibilité des services et des emplois

Réussir à mettre en œuvre le principe de la ville des courtes distances, tout en s'adaptant au contexte territorial et en minimisant l'exposition des populations aux polluants et nuisances inhérents à la mixité fonctionnelle.

✿ *La programmation urbaine d'ensemble du futur ÉcoQuartier des Prés de la Creusette à Reyrieux (projet de signature de la charte en 2021) illustre une mixité d'usages avec des équipements publics structurants à proximité immédiate d'un arrêt du futur BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) Lyon-Trévoux.*



✿ *A Val-Revermont, les équipements publics, école, salle polyvalente et médiathèque, s'inscrivent au cœur du village (photo prise depuis la place centrale).*



✿ *Ce quartier de Saint-Etienne-du-Bois se développe dans la trame urbaine existante et organise les logements autour des équipements sportifs : stade de basket et de football, gymnase.*

? Le projet permet-il d'économiser les ressources en phase de construction et en phase de vie de quartier ?

? Le projet favorise-t-il l'emploi de ressources locales, les circuits courts, les modes de production et de consommation locaux ?

Notion 13.1 **Économie des ressources et écoconception**

Dans le cadre d'un projet d'aménagement durable, une approche en économie circulaire place le foncier comme première ressource à préserver : **le choix de zéro artificialisation des sols est la première action de l'écoconception.**

Notion 13.2 **Utilisation des ressources locales et approvisionnement durable**

L'utilisation des ressources locales contribue à leur valorisation, au développement économique du territoire et des savoir-faire locaux. L'approvisionnement durable nécessite une identification des filières locales et des usages à une échelle plus large que celle du quartier.

Notion 13.3 **Développement des filières locales et des circuits courts – économie circulaire**

Identifier et développer les filières biosourcées, géo sourcées, locales telles que : bois, chanvre, paille, terre crue, pierres locales, bambou, brique, terre cuite...

Favoriser les synergies, la mutualisation d'espaces ou de bâtiments en lien avec les futurs usagers et gestionnaires, proposer à l'échelle du quartier de mettre en place des lieux pour des pépinières d'entreprise, des espaces de travail partagé, tiers lieux, bio-cantines ...



VisioBois – Maison départementale du bois – Cormaranche-en-Bugey dans l'Ain

VisioBois constitue une vitrine des essences et des savoir-faire locaux et innovants avec notamment l'utilisation de bardage peuplier thermo traité, de bardage douglas pré-grisé, de panneaux épicea lamellé-collé en vêtements intérieures et de parquets et huisseries en chêne. Le bâtiment a été réalisé en circuits courts : utilisation de bois locaux et gestion des différents travaux par des entreprises locales.

Fareins : la réalisation de la salle des fêtes est issue d'un concours d'architecture et d'urbanisme organisé par le CAUE de l'Ain.

Le projet affirme un langage architectural contemporain mettant en valeur le pisé, matériau omniprésent dans la commune, mis en œuvre avec des techniques actuelles : chaînes d'angle en béton préfabriqué, utilisation de pisoirs pneumatiques, etc. L'architecture est audacieuse, et l'implantation au cœur du village judicieuse. L'insertion urbaine est cohérente et en harmonie avec le bâti existant. Le sas d'entrée, réinterprétation du pigeonnier traditionnel, s'affirme en repère urbain du développement du centre village.



Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement pour décarboner les mobilités

- ? Le quartier facilite-t-il les usages alternatifs à la voiture individuelle ?
- ? Les habitants ont-ils modifié leurs pratiques de mobilité en faveur des transports en commun et des modes actifs et/ou des offres alternatives ?

Notion 14.1 **Aménagements au service d'une mobilité durable**

Notion 14.2 **Usage durable des transports**

Notion 14.3 **Stationnements - livraison - services urbains**

+ Indicateurs : Part des ménages utilisant un mode alternatif à la voiture autosoliste pour le trajet domicile-travail - Nombre d'initiatives locales réalisées en faveur d'une offre alternative à la mobilité : auto-partage, co-voiturage, voitures/vélos en libre-service, services de transport à la demande...



Dans l'ÉcoQuartier des Orfèvres à Trévoux, la place de la voiture sera limitée (accès et stationnements). Une trame piétonne desservira l'ensemble du site, assurant des continuités avec les différentes venelles du quartier existant tout en permettant l'accès aux jardins d'îlots.

Réseau d'auto-stop organisé pour faciliter les déplacements des employés, Stop'n GO répond à des enjeux de mobilité pour le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Contrairement au covoiturage classique, ce système est plus souple et spontané. Cette action a été mise en place en partenariat avec la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le Conseil départemental et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain



Mis en place par la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, le réseau Rubis contribue à :

- * une continuité et accessibilité des itinéraires en modes actifs
- * une structuration du réseau de transport collectif et un développement d'offres alternatives efficaces
- * l'intermodalité

- ? Le quartier dispose-t-il d'une offre de qualité en matière de desserte numérique ?
- ? Le projet favorise-t-il le développement des services via le numérique ?

Notion 15.1 **Réseaux numériques**

Notion 15.2 **Evolution des services urbains**

Notion 15.3 **Le numérique au service des usagers et du développement territorial**

+ Favoriser l'innovation et le développement de services numériques en proposant des conciergeries numériques, des aménagements d'espaces de travail partagés – coworking, de télétravail, d'échanges de services de compétences

De nombreuses **applications numériques de covoiturage** existent, et contribuent à l'évolution des usages liés aux déplacements, à la mise en lien et les échanges entre citoyens, collectivités et opérateurs de services...

Quelques exemples : Rubis'Covoit à

l'échelle du Grand Bassin de Bourg en Bresse, Stop'n Go dans le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, MOV'ICI à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes...



Les Maisons de services au public sont des lieux dans lesquels les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, **les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Il en existe actuellement 14 dans le département de l'Ain.**

Des cabines de télé-médecine pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes

Face à la pénurie importante de praticiens, le Conseil départemental a exprimé la volonté d'expérimenter des cabines de télé-médecine dans l'Ain. Le principe est le suivant : le patient s'installe dans une cabine. Il insère sa carte vitale et se laisse guider par un médecin à travers un écran. Ce dernier a accès au dossier de la personne et guide le malade qui a divers outils de mesure médicale à disposition.

Dans le Haut Bugey, la téléconsultation est déjà proposée dans une pharmacie, où une salle est dédiée à la consultation à distance en compagnie d'un membre du personnel de l'officine.



Les ÉcoQuartiers permettent de s'adapter aux changements climatiques et de les atténuer. Limiter la production des déchets, préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels, la ressource en eau et favoriser les énergies renouvelables et de récupération... Depuis les réseaux de chaleur jusqu'aux filières de valorisation et de recyclage, la gestion responsable de la ressource est l'un des objectifs majeurs des ÉcoQuartiers. Pour concilier qualité architecturale et sobriété énergétique, les ÉcoQuartiers innovent ; construction bio-climatique, bâtiment à basse consommation d'énergie, voire à énergie positive : adaptées aux situations locales, les solutions concilient bien-être et responsabilité environnementale.

Proposer un urbanisme permettant de s'adapter au changement climatique et aux risques



Viser la sobriété énergétique, la baisse des émissions de CO2 et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération



Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire



Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe



Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels



A Valserhône, le quartier Beauséjours propose des appartements traversants construits en bois avec terrasses et séjours au sud. L'implantation du bâti épouse les courbes de niveaux et le traitement bois renforce la relation avec la nature. Les logements sont répartis en 4 unités d'appartements sur 2 niveaux, ils sont desservis par des coursives couvertes et offrent des vues sur le grand paysage. La voirie est réduite à un accès en limite de propriété, supprimant les nuisances visuelles et sonores des véhicules à moteur.



- ? Le quartier est-il résilient face aux risques naturels et technologiques ?
- ? Quel est l'impact des actions mises en place en matière d'adaptation au changement climatique dans le quartier ?

Notion 16.1 **Adaptation au changement climatique**

Notion 16.2 **Prévention des risques**

Proposer un aménagement résilient, tenant compte des spécificités territoriales et urbaines. Identifier les risques et nuisances pour intégrer en amont des solutions adaptées et contextualisées.

Notion 16.3 **Sensibilisation et implication citoyenne**

Par exemple : des plaquettes d'information sur les bonnes pratiques, des réunions de communication et de concertation, la matérialisation des niveaux de crue, la valorisation des savoir-faire et savoir-être locaux ...

3 Enjeux majeurs :

Inondations / eau



✳ A Curtafond, ce parking semi-perméable participe à la bonne infiltration des eaux pluviales et donc à limiter les risques d'inondation. Ce parking a été réalisé en prenant soin de préserver un ancien chêne situé juste à proximité.



Vagues de chaleur extrême / chaleur urbaine

✳ A Meximieux (quartier les Galamières), la présence végétale permet d'absorber en partie les chaleurs estivales et donc de réduire les îlots de chaleur en apportant de l'ombre, de la fraîcheur et en augmentant le taux d'humidité.

Gestion de la ressource en eau

✳ Dans l'ÉcoQuartier de Meys (Rhône), les eaux pluviales du toit de l'école sont récupérées pour les chasses d'eau des toilettes des écoliers.



✚ D'autres éléments doivent être pris en compte dès la conception des projets d'aménagement : utilisation de matériaux de couleurs clairs, conception et implantation de bâtiments favorisant la ventilation naturelle (traversants) et une certaine inertie, dispositifs d'occultation du soleil...

Viser la sobriété énergétique, la baisse des émissions de CO2 et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération

- ? Quels objectifs en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, de production d'énergies renouvelables ou de récupération se fixent la collectivité ? Sont-ils atteints ?
- ? Des dispositifs de suivi et d'accompagnement des usagers ont-ils contribué à modifier les pratiques en matière d'énergie ?

Notion 17.1 **Sobriété et efficacité**

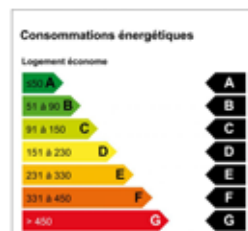
Notion 17.2 **Production d'énergies renouvelables ou de récupération**

Notion 17.3 **Dispositifs d'accompagnement**

Exemple : cahiers de prescriptions et de recommandations, mise en place de capteurs, compteurs séparés, suivis individualisés des consommations, livrets à destination des utilisateurs...

+ Lutter contre les passoires thermiques.

En France, le secteur des bâtiments étant responsable d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre, leur rénovation énergétique constitue un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Cela passe en premier lieu par la réalisation des DPE : Diagnostic de Performance Énergétique des bâtiments (unité de mesure exprimée en kWhEP/m².an)



A Oyonnax, suite à une thermographie du bâtiment « Les Japonais », les copropriétaires ont fait le choix de réhabiliter leur immeuble pour un meilleur confort et des économies d'énergie. La consommation énergétique est passée de 239 à 128 kWh/m².an. Ceci a été permis grâce notamment à une isolation par l'extérieur, le remplacement des ouvrants et l'isolation des toitures terrasses.



A Etrez, le 14 juin 2018, la première centrale photovoltaïque citoyenne financée notamment par 130 citoyens a été inaugurée dans l'Ain. Elle est la première réalisation d'une longue démarche entamée en 2014 et à laquelle l'ALEC 01 a apporté son soutien actif lors des différentes phases d'élaboration du projet.

Le maître d'ouvrage, la Société par Actions Simplifiées, Bresse Energies Citoyennes est un collectif qui vise à installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics, grâce notamment au financement par les citoyens.

Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire

- ? Quels objectifs de limitation de la production des déchets se fixent la collectivité ? Sont-ils atteints ?
- ? Les actions mises en place ont-elles un impact sur la satisfaction des habitants, les pratiques, les conditions d'usages ainsi que sur la qualité urbaine et paysagère ?

Notion 18.1 **Limitation des déchets ménagers, d'entreprise et des déchets verts**

Notion 18.2 **Tri à la source, collecte et valorisation des déchets**

Au Plateau d'Hauteville, 2 actions particulièrement intéressantes :

- au sein de la déchetterie, un local a été aménagé pour accueillir une **ressourcerie**, qui permet de redonner une nouvelle vie aux « déchets », qui partaient dans la benne du tout-venant. Ce projet présente une **utilité environnementale mais également sociale**. En effet, cette ressourcerie offre du travail pour une quinzaine de personnes handicapées, une façon d'inclure dans la vie ordinaire le handicap et le travail des résidents du pôle du Colombier. De nombreux objets, meubles, palettes, peinture, livres, vaisselle, cartons, vêtements, vélos, jouets en bon état, sont récupérés pour être réparés. Tout est ensuite vendu lors de braderies ou donné à des associations comme le Secours populaire ou la Croix-Rouge.



- une dizaine de collégiens est accompagnée par des jeunes de l'Institut Médico-Educatif, pour la distribution des sacs jaunes de tri de déchets. Cette prestation, rémunérée par l'intercommunalité, est pilotée par le centre social et culturel de Plateau d'Hauteville en lien avec le collège. Cette somme est ensuite investie par le centre social lors d'un projet de sortie d'été avec ces mêmes jeunes. Ce sont environ 2 800 foyers qui sont visités en 2 semaines soit environ 140 000 sacs jaunes distribués. Cette action permet de sensibiliser les jeunes et la population à la problématique des déchets et de favoriser l'inclusion sociale des jeunes et le vivre-ensemble.

Démarche Zéro Déchet



Notion 18.3 **Déchets de chantier**

+ Insertion dans les cahiers des charges d'un pourcentage minimal de réutilisation des matériaux du site



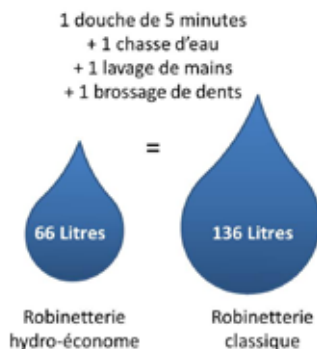
Les étapes de l'analyse du cycle de vie d'un projet d'aménagement

- ? Quels objectifs de réduction de la consommation d'eau potable se fixent la collectivité ? Sont-ils atteints ?
- ? Dans quelle mesure la gestion intégrée des eaux pluviales contribue-t-elle à une gestion économe de la ressource en eau et participe-t-elle à la diminution des risques d'inondation ?
- ? En quoi la gestion intégrée participe-t-elle à la qualité urbaine et paysagère du projet et contribue-t-elle à la trame bleue du territoire ?

Notion 19.1 Réduction de la consommation d'eau

Dans le CPAUPE* de l'ÉcoQuartier des Orfèvres à Trévoux, une des prescriptions est l'installation de robinetteries hydro-économiques.

(*Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et environnementales)



Notion 19.2 Gestion intégrée des eaux pluviales



A Val-Revermont, cette fontaine située au centre de la commune permet une qualité paysagère et un stockage d'eaux pluviales.

Notion 19.3 Gestion des eaux usées



A Divonne-les-Bains, dans l'opération H2OME, les chaînes conduisent l'eau à la sortie des chéneaux. Cela permet de ralentir les flux, d'éviter les éclaboussures et offre une excellente infiltration des eaux pluviales dans les massifs de fleurs.

Dans l'ÉcoQuartier de la Motte, à Meys (Rhône), des toilettes autonomes (sèches) ont été installées à destination des habitants, promeneurs... Cela contribue à limiter la production des eaux usées.

? Les aménagements du quartier et leurs usages contribuent-ils à la préservation, la restauration et la valorisation de la biodiversité, des sols et des milieux naturels en cohérence avec la trame verte et bleue du territoire ?

? Les démarches de sensibilisation et de gestion permettent-elles de favoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels ?

Notion 20.1 **Préservation**

Identifier en amont de l'aménagement les ressources naturelles existantes en procédant à la réalisation d'un inventaire, diagnostic écologique, étude d'impact, documents type atlas communal de la biodiversité... S'appuyer sur des outils et dispositifs pour veiller à l'intégration des enjeux tout au long du projet : guide de la biodiversité, cahier des charges de consultation des promoteurs ...

Notion 20.2 **Restauration et valorisation**

Réfléchir aux processus écologiques autant qu'à la végétalisation et l'esthétique : recréer des lisières, des multi-strates végétales, des abris et ressources pour la faune... Participer aux trames vertes et bleues et renforcer les connexions avec les sites hors projet.

Notion 20.3 **Gestion, sensibilisation et implication des usagers**

Évènements thématiques, inventaires et chantiers participatifs, projets scolaires sur les espaces végétalisés, panneaux explicatifs ...



Sur l'ÉcoQuartier des Orfèvres à Trévoux, les enfants du groupe scolaire participeront à la confection d'hôtels à insectes qui seront directement implantés sur le parc et dans les cœurs d'îlots. Ces hôtels à insectes seront adaptés à l'entomofaune locale et favorables à son développement. Les enfants participeront à la plantation d'arbres au sein de l'ÉcoQuartier.



Afin de concilier l'augmentation du patrimoine végétal, les changements de pratiques issus du 0 phytos, et la nécessité d'offrir un cadre de vie agréable, le service Espaces Verts de la ville de Bourg-en-Bresse a développé une gestion différenciée des espaces verts. 4 classes de gestion ont été définies : ornementale (espaces fleuris à caractère horticole) / classique (espaces de vie à entretien régulier) / champêtre (ambiance naturelle avec de plus faibles interventions) / naturelle (espaces dans lesquels les interventions répondent à des besoins écologiques)

Aujourd'hui menacées par les pesticides dans les campagnes, les abeilles trouvent désormais refuge en milieu urbain où les réintroduire est synonyme de préservation de la biodiversité. La ville de Bourg en Bresse a implanté au centre-ville sur le Champ de Mars, un rucher pédagogique, composé de 8 ruches. Le syndicat d'apiculture de l'Ain assure le suivi des ruches, récolte le miel et organise des animations.



Conclusion

L'aménagement durable des territoires, à toutes les échelles, devient une nécessité. Pour une bonne gestion du sol, de l'eau et de l'air et, in fine, préserver les équilibres sur lesquels reposent l'environnement et le développement, il est nécessaire de sortir de la gestion de crise pour aller vers une gestion en continu et proactive.

En intégrant l'ensemble des enjeux de l'aménagement durable et en s'appuyant sur les ressources locales, les ÉcoQuartiers offrent à leurs habitants la possibilité d'un mode de vie répondant aux grands enjeux du climat, de la biodiversité et du vivre-ensemble.

A l'heure actuelle, 3 collectivités de l'Ain ont signé la charte ÉcoQuartier pour obtenir le label : Trévoux en 2016, Divonne-les-Bains en 2017 et Saint-Marcel-en-Dombes en 2018. Ces communes se sont donc engagées dans cette démarche d'un aménagement durable dans sa globalité.

Le label ÉcoQuartier est une démarche. Il s'obtient en plusieurs étapes :



ÉcoQuartier en projet : Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu à partir de l'engagement des porteurs de projets dans la démarche ÉcoQuartier. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet. L'inscription à cette étape passe par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et les partenaires du projet, puis par l'enregistrement du projet sur la plateforme : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr.

Dès validation du dossier par le correspondant ville durable du département, le projet est labellisé ÉcoQuartier – étape 1.



ÉcoQuartier en chantier : une fois les études achevées et le chantier engagé, une expertise du projet est réalisée pour vérifier l'adéquation du projet avec les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier.

Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier, après présentation par deux experts de leur analyse et de leurs recommandations.



ÉcoQuartier livré : lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une expertise est réalisée.

Le label ÉcoQuartier – étape 3 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier, après présentation par deux experts de leur analyse et de leurs recommandations.



ÉcoQuartier confirmé : le label – étape 4 valorise la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation associant les habitants et les usagers du territoire, dont la finalité est l'amélioration continue du projet et la diffusion des enseignements de l'opération à d'autres porteurs de projets. Une fois le label ÉcoQuartier – étape 3 obtenu et plus de trois ans après l'arrivée des premiers habitants, le porteur de projet peut se porter candidat.

Le label ÉcoQuartier – étape 4 est délivré par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier, après présentation par deux experts de leur analyse et de leurs recommandations.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur cette méthode, même si vous n'envisagez pas obtenir le label ÉcoQuartier, la DDT de l'Ain est à votre écoute.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de ce livret.

Sources bibliographiques / Crédits photos :

<https://www.cparama.com/forum/jujurieux-t18903.html> (p5)

« Atout risques, des territoires exposés se réinventent », Collection territoires en projets, sous la direction de F. BONNET avec J-F MOREL et J. REUILLARD (p5)

La concertation en urbanisme et aménagement, atelier urba des CAUE (p6)

<http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/pratiquer-l-eco-renovation/les-outils-/raisonner-en-co-t-global.html> (p7,g)

<https://www.lemoniteur.fr/article/le-bim-dope-le-cout-global.1386774> (p7,d)

<http://elcimai-conseil.blogspot.com/2016/01/les-chantiers-de-progres-et.html> (p9)

<https://sirbacommunication.com/lean-marketing-comment-formuler-un-objectif-smart/comment-formuler-objectif-smart-1/> (p9)

Habiter sans s'étaler, Les lotissements résidentiels, CAUE de l'Hérault (p11,h)

« Valeurs d'exemples, Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement Auvergne - Rhône-Alpes », CAUE de l'Ain (p12)

« Hiérarchisation des voies urbaines et modération des vitesses », DDT de l'Ain (p13,b)

<https://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/#visualisateur/2957/page,3> (p16)

https://www.fibois01.org/infos/96_visio-bois-la-maison-de-la-filiere-foret-bois-de-l-ain (p19,h)

<http://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/salle-des-fetes-fareins-01/> (p19,b)

<https://www.banquedesterritoires.fr/la-plaine-de-lain-teste-ses-lignes-de-covoiturage-pour-les-salaries-de-la-zone-industrielle-01/> © CC de la Plaine de l'Ain (p20)

Dossier de presse : Nouveaux services du réseau Rubis, Keolis Grand Bassin de Bourg en Bresse, 2019 (p20)

Dynacité, Constructeur et bailleur social d'Auvergne Rhône-Âlpes, 2019 (p22)

Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain ALEC 01, 2019 (p24)

http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/png/deploiement_bat_a_faible_empreinte_envirommentale.png (p25)

Pôle du Plateau d'Hauteville - Haut Budget Agglomération, 2019 (p25)

Ville de Bourg en Bresse, services communication et espaces verts, 2020 (p27)

EcoQuartier Domaine des 5 sens à Saint Marcel en Dombes : AtelierJL (p10,15)

EcoQuartier de la Gare à Divonne les Bains : Urbanera (p12,14)

EcoQuartier des Orfèvres à Trévoux : Mairie de Trévoux, SERL, Axe Saône (p2,20,24,27)

EcoQuartier des Prés de la Creusette à Reyrieux : OPAC du Rhône (p18)

Les photos des ÉcoQuartiers suivants proviennent de la plateforme ÉcoQuartier (www.ecoquartiers.logement.gouv.fr) :

EcoQuartier de la Motte à Meys (p23,26)

EcoQuartier Les Passerelles à Cran-Gevrier (p15)

EcoQuartier Coeur de Bourg à La Rivière (p8)

Les autres illustrations de ce document sont des photos prises par les auteurs principaux de ce livret : Charlotte Figueredo, chargée de mission ville durable - DDT de l'Ain, Laurent Hodebert et Guillaume Rachez, respectivement architecte et paysagiste conseils de l'État.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires de l'Ain**

23 rue Bourgmayer – CS 90410
01012 Bourg en Bresse Cedex
Tel : 04 74 45 62 37
Mail : ddt@ain.gouv.fr

Rédaction :

DDT01 /
Service Connaissance Etudes et Prospective

Source principale et illustrations :

Référentiel ÉcoQuartier, en faveur des villes
et des territoires durables

Illustrations de Yann Kebbi pour la DGALN
<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>

Conception graphique et mise en page
de cet ouvrage : COMIMPRESS
Date de publication : Juillet 2020